

Avis d'extradition d'un génocidaire présumé vers le Rwanda

Associated Press, 2 avril 2008

AP | 02.04.2008 | 19 :06

Une juridiction française a émis mercredi un avis favorable à l'extradition d'un ressortissant rwandais, arrêté en France et recherché par son pays pour des faits liés au génocide de 1994, a-t-on appris auprès de son avocat, Me Philippe Gréciano.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Chambéry (Savoie) a émis un avis favorable à l'extradition de Claver Kamana, interpellé à Annecy le 26 février en vertu d'un mandat d'arrêt international des autorités judiciaires de Kigali. M. Kamana est placé sous écrou extraditionnel depuis cette date.

Cette décision est conforme aux réquisitions du parquet général. Me Gréciano a indiqué qu'il allait déposer un pourvoi en cassation contre cette décision qui est, selon lui, « à contretemps et contresens de la politique de la France qui souhaite faire juger » des génocidaires présumés en France, a-t-il expliqué.

Claver Kamana, né en 1936, vit en France depuis 1999 où il aurait déposé une demande d'asile politique. Le Rwanda a aboli la peine de mort en février 2007.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris examinera par ailleurs le 21 mai une demande d'extradition formulée par le Rwanda contre Isaac Kamali, accusé d'avoir participé au génocide. M. Kamali a été naturalisé français. Une juridiction rwandaise l'a condamné à mort le 20 mars 2003. Il est sur la liste des 93 génocidaires présumés recherchés par le Rwanda.

Les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda ont été rompues en novembre 2006 à la suite de mandats d'arrêt émis par la justice française contre des proches du président Paul Kagame dans l'enquête sur l'attentat, le 6 avril 1994, contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, élément déclencheur du génocide. AP